



differends sur un contrat d'assurance

Par **idealy**, le **17/08/2010** à **18:18**

Bonjour,

Je voudrais demander de l'aide s'il vous plaît.

En fait, au mois de Mai j'ai loué un appartement et voulais le faire assurer. J'ai donc contacté une compagnie d'assurance par tel et ensuite par e-mail en lui demandant un devis de mon habitation. Ensuite je leur ai écrit que leur devis "me convient" et quelle et la procédure à suivre. Ils m'ont donc demandé à quelle adresse le contrat et toutes les informations supplémentaires seront envoyées. Je leur ai donné mon adresse afin qu'ils puissent me les envoyer. Cependant, en n'ayant pas reçu leur courrier pendant 2 semaines j'ai contracté un contrat auprès d'une autre compagnie car mon propriétaire voulait absolument mon certificat d'assurance. Actuellement, la première compagnie exige de moi la cotation car selon eux notre contrat a été formé le jour où j'ai dit par mail d'envoyer les autres papiers supplémentaires. Ils me disent après une mise en demeure que si je paie pas dans 10 jours, ils vont saisir le tribunal.

Ma question est la suivante: Est-ce que d'après vous je suis lié à l'assurance par le fait que je leur ai dit d'envoyer les papiers alors que j'ai rien signé? Quels sont les risques pour moi en cas de saisine devant le tribunal de l'assureur?

Merci par avance pour l'aide que vous me fournirez

Bien cordialement

Idealy